



Note de synthèse Budget primitif 2022

Présentée en Conseil municipal,
Le 07 décembre 2021.



**Ville de
Valenciennes**

Préambule

Le code général des collectivités territoriales dispose que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu en conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ce dernier s'est tenu à la ville de Valenciennes lors du conseil municipal du 30 novembre 2021.

Sommaire

I.	Budget Principal : Analyse du budget primitif 2022	3
1.	Un budget primitif entre ressaut d'après-crise et nécessaire prudence face aux incertitudes	3
2.	Une section de fonctionnement ajusté pour sécuriser la capacité d'autofinancement	4
a)	<i>Des dépenses de fonctionnement ajustées aux réalisations budgétaires et aux changements de périmètre.....</i>	4
b)	<i>Un choix de prudence quant à l'évolution des recettes réelles de fonctionnement</i>	5
3.	Premiers chantiers du nouveau programme d'investissement	7
a)	<i>Vision globale, hors remboursement du capital de la dette</i>	7
b)	<i>Chapitre 16, remboursement du capital de la dette</i>	8
II.	Budget annexe « Projets de rénovation urbaine »	9
1.	Section de fonctionnement - Vision globale	9
2.	Détails de la Section d'investissement	9
III.	Budget annexe « Centre Aquatique »	10
1.	Section de fonctionnement - Vision globale	10
2.	Détails de la Section d'investissement	10
IV.	Budget annexe « Parcs de stationnement »	11
1.	Section de fonctionnement - Vision globale	11
2.	Détails de la Section d'investissement	11

I. Budget Principal : Analyse du budget primitif 2022

1. Un budget primitif entre ressaut d'après-crise et nécessaire prudence face aux incertitudes

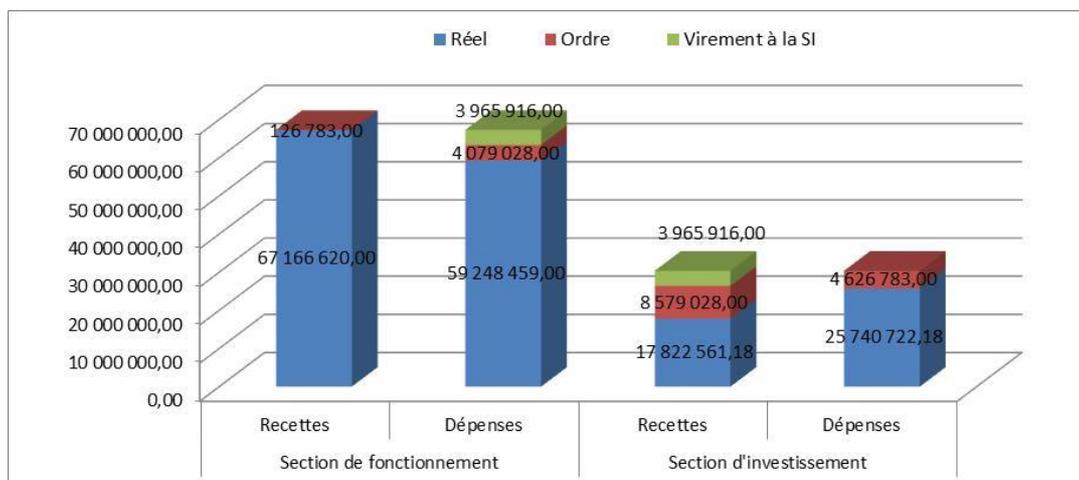
En 2022, la masse budgétaire globale du budget général (mouvements réels et mouvements d'ordre) s'élève à 97 660 908.18 € et se répartit ainsi :

- Section de fonctionnement : 67 293 403.00 euros ;
- Section d'investissement : 30 367 505.18 euros.

Il est possible de distinguer deux catégories d'inscription budgétaire :

- Les dépenses et recettes réelles, qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif ;
- Les dépenses et recettes d'ordres qui sont des opérations comptables internes à la collectivité, n'entraînant pas de mouvement de trésorerie, exemple : amortissements, provisions...

La section de fonctionnement affichant plus de recettes que de dépenses, un virement depuis celle-ci vers la section d'investissement permet de l'équilibrer tout en participant dans la seconde section à l'autofinancement de l'investissement. Pour le BP 2022, ce virement s'élève à environ 3.9 M€.



Le budget primitif 2022 se caractérise par :

- Une section de fonctionnement construite sur la base d'un niveau de service public d'avant crise sanitaire ;
- La traduction budgétaire des choix opérés en matière de gestion des services publics ;
- Un choix de prudence quant à l'évolution des recettes 2022 dans l'attente des notifications fiscales définitives et des effets de la loi de finances sur la dotation globale de fonctionnement ;
- Le lancement des premiers chantiers du programme d'investissement ;
- Un maintien des taux de fiscalité toujours inchangés depuis 2012.

2. Une section de fonctionnement ajusté pour sécuriser la capacité d'autofinancement

a) Des dépenses de fonctionnement ajustées aux réalisations budgétaires et aux changements de périmètre.

Le tableau ci-dessous reprend les propositions budgétaires des services gestionnaires sur les différents chapitres de la section de fonctionnement, hors mouvement d'ordre.

FONCTIONNEMENT	2019	2020	2021	2022	Evolution en % BP 22 / BP 21
	BP	BP	BP	BP	
Chapitre 011 - Charges à caractère générale	17 000 000	16 876 322	16 530 528	15 072 145	-8,82%
Chapitre 012 - Ressources humaines	34 640 000	36 054 118	35 820 175	34 206 137	-4,51%
Chapitre 014 - Atténuation de produits	1 000	1 000	1 000	1 000	0,00%
Chapitre 65 - Subventions et Participation	8 221 346	8 196 185	6 567 097	8 761 177	33,41%
<i>dont Participation à l'équilibre des budgets annexes (65821)</i>	858 885	1 302 480	1 271 404	2 350 803	84,90%
Chapitre 66 - Dépenses financières / Intérêts de la dette	1 610 000	1 516 000	1 490 136	1 108 000	-25,64%
Dépenses de gestion	61 472 346	62 643 625	60 408 936	59 148 459	-2,09%
Chapitre 67 - Dépenses Exceptionnelles	270 270	508 170	100 000	100 000	0,00%
Dépenses réelles de fonctionnement	61 742 616	63 151 795	60 508 936	59 248 459	-2,08%

En opérations réelles, les dépenses de fonctionnement proposées au vote s'élèvent à 59.2 M€. La baisse de 2 % a pour objectif de donner à la ville les marges nécessaires pour faire face aux incertitudes qui pèsent sur cette construction budgétaire, principalement en lien avec la crise sanitaire.

En détail et par chapitre :

Le chapitre 011 « Charges à caractère général », d'un montant de 15 M€, représente 25 % des dépenses réelle de fonctionnement. La baisse constatée résulte principalement de changement de périmètre suite à l'adoption de la nomenclature comptable M57. En effet, les versements réalisés dans le cadre des concessions se trouvent désormais imputés au chapitre 65.

Le chapitre 012 « Charges de personnel » (34.2 M€) est en diminution par rapport à 2021. Cette diminution s'explique par un ajustement aux réalisations 2021, à des changements dans les modalités de gestion de certains services mais également à la création du service commun « Archives ». Le détail de cette inscription est retranscrit dans le Rapport d'orientations budgétaires 2022. Le glissement vieillesse technicité et autres évolutions réglementaires sont également intégrés. Les dépenses de personnel représentent 58 % des dépenses de gestion.

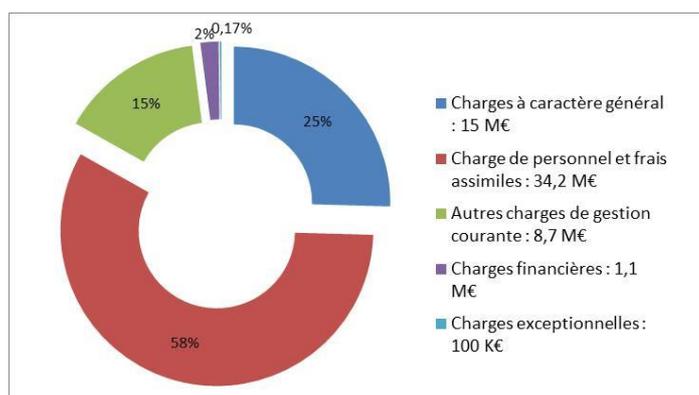
Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » représentent 14.7 % des dépenses de fonctionnement. Ce chapitre a été pensé au plus juste afin d'accompagner les partenaires de la ville au plus près de leur besoin mais également dans l'optique de garantir à la ville des marges de manœuvre lui permettant de pouvoir s'adapter à l'évolution de la situation sanitaire et aux besoins du territoire. La hausse de ce chapitre s'explique par les changements d'imputation vus précédemment mais également par les participations prévisionnelles à l'équilibre des budgets annexes.

Les prévisions d'équilibres entre budget principal et budgets annexes seront rectifiées après reprise des résultats suite au vote du compte administratif 2021.

Les charges exceptionnelles sont évaluées à 100 K€. Elles sont provisionnées afin de permettre des opérations telles que des annulations de titres sur exercice antérieur.

Enfin, **le chapitre 66 « Charges financières »** représente 1.8 % des dépenses de gestion du budget général.

Répartition des dépenses de fonctionnement



b) Un choix de prudence quant à l'évolution des recettes réelles de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 67.2 M€ et affichent une quasi stabilité par rapport au BP 2021.

	2019	2020	2021	2022	Evolution en %
BP	BP	BP	BP	BP	BP 22 / BP 21
FONCTIONNEMENT					
Chapitre 70 - Produits des services	2 932 925	5 823 409	5 344 110	4 902 034	-8,27%
Chapitres 73 et 731- Impôts, taxes, FPIC, Reversement	47 681 861	44 109 661	43 988 434	45 642 422	3,76%
Chapitre 74 - Dotations, compensation et subventions	16 592 555	16 440 646	16 625 333	15 737 664	-5,34%
Chapitre 75 - Produits de gestion courante	828 352	1 185 712	1 207 940	773 500	-35,97%
Chapitre 76 - Produits financiers	1 000	1 000	1 000	1 000	0,00%
Chapitre 013 - Attenuation de charges	150 000	440 000	50 000	10 000	-80,00%
Recettes de gestion	68 186 693	68 000 428	67 216 817	67 066 620	-0,22%
Chapitre 77 - Produits Exceptionnels	159 500	171 400	100 000	100 000	0,00%
Recettes réelles de fonctionnement	68 346 193	68 171 828	67 316 817	67 166 620	-0,22%

Les recettes fiscales représentent plus de 67 % des recettes de fonctionnement de la ville. La hausse sur ce chapitre s'avère être la conséquence de la neutralisation des effets de la suppression de la taxe d'habitation.

Les dotations de l'Etat représentent 19.5 % des recettes de fonctionnement de la ville et sont en baisse en 2022, cela au vu du projet de loi de finances, du nouveau calcul des dotations et des réalisations antérieures.

	2018	2019	2020	2021	2022
	CA	CA	CA	Pré-CA	BP
Dotation Globale de fonctionnement	11 829 941	11 864 949	11 894 876	11 998 046	11 928 000
<i>Dotation forfaitaire</i>	<i>8 665 930</i>	<i>8 576 327</i>	<i>8 457 243</i>	<i>8 440 112</i>	<i>8 355 000</i>
<i>Dotation nationale de péréquation</i>	<i>529 738</i>	<i>476 764</i>	<i>442 966</i>	<i>416 821</i>	<i>400 000</i>
<i>Dotation de solidarité urbaine</i>	<i>2 634 273</i>	<i>2 811 858</i>	<i>2 994 667</i>	<i>3 141 113</i>	<i>3 173 000</i>
Dotation globale de décentralisation	443 326	443 326	443 326	443 826	443 826
Compensations fiscales	1 449 834	1 502 075	1 557 070	647 877	650 000
Autres dotations	126 195	132 494	162 229	168 840	121 340
TOTAL	13 849 296	13 942 844	14 057 501	13 258 589	13 143 166

Le montant attendu des subventions de fonctionnement est de 2.6 M€. Les plus importantes concernent l'activité liée à l'enfance et à la jeunesse, avec un montant programmé de 2.3 M€ versés principalement par la CAF.

Les prestations de services et le produit des redevances et loyers ont été estimés en fonction des tarifs actuellement appliqués et en prenant en compte les cessions effectuées sur l'année 2021. Ils sont en diminution suite à la création du budget annexe « Parcs de stationnement » qui affichera désormais les flux en dépenses et en recettes liés à l'exploitation de ces équipements et à au vu de l'évolution des usages sur le stationnement en voirie.

Ces deux catégories de recettes représentent environ 9 % des recettes de gestion.

3. Premiers chantiers du nouveau programme d'investissement

a) Vision globale, hors remboursement du capital de la dette

	2018	2019	2020	2021	2022
	BP	BP	BP	BP	BP
Investissements Dépenses	21 663 704	41 247 817	11 814 475	13 469 443	19 415 422
Immobilisations propres	19 303 267	31 837 317	9 394 558	10 236 326	17 101 650
dont immobilisations incorporelles (frais d'études, logiciels,,)	1 436 746	1 836 646	1 081 258	1 932 083	4 227 100
dont immobilisations corporelles	11 903 091	24 689 241	7 958 300	8 159 243	8 129 550
dont travaux en cours	5 963 430	5 311 430	355 000	145 000	4 745 000
Subvention et fonds de concours	308 437	436 000	995 819	1 220 853	1 540 772
Avances consolidables et prise de capital	1 995 000	283 000	935 500	300 000	743 000
Participation aux budgets annexes		8 677 000	406 195	1 562 264	30 000
Dépenses diverses	57 000	14 500	82 403	150 000	0
Investissements Recettes	12 728 937	14 805 662	8 403 688	6 079 962	7 579 800
FCTVA et autres dotations (TLE)	3 750 000	3 400 000	5 150 000	3 150 462	2 300 000
Subventions d'investissement reçues	3 440 281	7 137 524	1 053 000	1 414 500	2 578 500
Avances consolidables et prise de capital		50 000	0	300 000	200 000
Cession	2 950 000	2 844 000	0	1 215 000	2 500 000
Participation des budgets annexes - 168751	2 588 656	1 372 638	2 200 688		
Recettes diverses		1 500			1 300
MOD Dépenses	100 000	175 000	446 231	230 000	1 350 000
MOD Recettes	100 000	175 000	446 231	230 000	1 350 000
Solde	0	0	0	0	0

Ainsi pour 2022, le volume des dépenses d'équipement envisagé sur le budget général, hors opérations réalisées pour des tiers, est de 19.4 M €.

Les prévisions de recettes propres d'investissement sont de l'ordre de 7.5 M € (FCTVA, subventions, ...).

En détail, et par thématique :

○ Politique Educative :

- Le lancement des projets de pôle éducatif sur le quartier Chasse royale et le quartier du faubourg de Lille avec des inscriptions à hauteur de 2.3 M€ ;
- Le développement des outils numériques dans les écoles (120 K€).

Des chantiers d'entretien sont également prévus dans les écoles de la ville pour 755 K€.

○ Voirie, aménagement et rénovation urbaine :

- Le financement des équipements publics liés aux projets PNRQAD et NPNRU pour 1.5 M€ ;
- Le financement des projets liés au développement du Centre-Ville : programme « Cœur de ville » et « Contrat de revitalisation artisanal et commercial » (300 K€) ;

- Des crédits pour mener à bien la programmation des travaux sur la voirie à hauteur de 4 M€ ;
- **Sécurité des habitants :**
 - L'extension du périmètre de vidéosurveillance (484 K€) ;
 - L'inscription de crédits pour le lancement de la programmation relative à la construction du nouvel hôtel de police municipale (100 K€) ;
- **Patrimoine et culture :**
 - La restauration de la façade de l'hôtel de ville (1.9 M€) ;
 - Les travaux d'amélioration du Musée des Beaux-Arts (1 M€).
- **Politique sportive :**
 - La réalisation d'équipements pour la pratique sportive libre (65 K€).
- **Amélioration des services rendus à la population, avec :**
 - La modernisation du réseau d'éclairage public pour 560 K€ ;
 - Des réaménagements dans les cimetières communaux (555 K€).
- **Entretien du patrimoine :**
 - La continuation des programmes d'économie d'énergie : 200 K€ ;
 - La réfection des toitures notamment sur les écoles : 125 K€.

Les dépenses d'équipement liés à l'entretien courant de son patrimoine et de ses équipements **représentent un peu plus de 5.6 M€ pour la ville.**

b) Chapitre 16, remboursement du capital de la dette

Pour rappel, sur le budget général, l'encours de dette au 1^{er} janvier est de 61.8 M€. De fait, afin d'honorer l'annuité de la dette due en 2022 sont inscrits 4.975 M €, au chapitre 16, pour assurer le remboursement en capital.

Ce montant sera éventuellement ajusté en cours d'année en fonction des éventuelles consultations d'emprunt décidées.

II. Budget annexe « Projets de rénovation urbaine »

1. Section de fonctionnement - Vision globale

	2018	2019	2020	2021	2022
FONCTIONNEMENT	BP	BP	BP	BP	BP
Chapitre 011 - Charges à caractère générale	25 000	1 000	0		
Chapitre 65 -Autres charges de gestion					50
Chapitre 66 - Dépenses financières dont intérêts de la dette	10 000	10 000	6 480	5 300	4 700
Total Dépenses de gestion	35 000	11 000	6 480	5 300	4 750
Opérations d'ordre	160 000	60 000	50 000	10 000	10 000
Total Section de fonctionnement	195 000	71 000	56 480	15 300	14 750

Le budget annexe « Projets de rénovation urbaine » porte peu de dépenses de fonctionnement pour cet exercice si ce n'est des charges d'intérêts liées à l'amortissement de la dette, dont le capital restant dû au 1^{er} janvier est de 469 K €.

La section de fonctionnement de ce budget sera équilibrée au travers d'une participation du budget général inscrite au chapitre 75 pour 67 023 €. Cette inscription trouve son équivalence en dépenses au budget général sur l'article 65821.

2. Détails de la Section d'investissement

	2019	2020	2021	2022
	BP	BP	BP	BP
Investissements Recettes	1 587 639	0	255 000	0
Subventions d'investissement reçues	1 327 639			
Cession	260 000		255 000	0
Investissements Dépenses	212 001	395 000	80 000	0
Immobilisations propres	212 001	395 000	80 000	0
dont immobilisations incorporelles (frais d'études)	20 000			
dont immobilisations corporelles	192 001	395 000	80 000	0
dont travaux en cours	0		0	0
Chapitre 16 - Annuité en capital	62 323	61 195	61 950	62 323

Les dépenses de la section d'investissement portent uniquement sur l'annuité de la dette.

III. Budget annexe « Centre Aquatique »

1. Section de fonctionnement - Vision globale

Le budget annexe « Centre Aquatique » porte en section de fonctionnement les dépenses nécessaires à l'exploitation du bâtiment, que cela soit d'un point de vue activité avec le suivi de la délégation de service public, mais également d'un point de vue technique avec les dépenses liées au marché global de performance (fluides, maintenance...).

De même, il est prévu 64 630 € au chapitre 66 « charges financières » pour régler l'annuité de l'emprunt contracté en 2018 pour ce budget.

Les mouvements opérés entre le chapitre 65 et 67 sont une conséquence du changement de nomenclature comptable.

	2019	2020	2021	2022
FONCTIONNEMENT	BP	BP	BP	BP
Chapitre 011 - Charges à caractère générale	757 885	873 000	933 000	760 000
Chapitre 65 -Autres charges de gestion courante		460 416		655 050
Chapitre 67 -Dépenses exceptionnelles		770 000	616 146	
Total Dépenses de gestion	757 885	2 103 416	1 549 146	1 415 050
Chapitre 66 - Dépenses financières dont intérêts de la dette	80 000	71 500	68 458	64 630
Total Dépenses de fonctionnement	837 885	2 174 916	1 617 604	1 479 680

Des recettes réelles de fonctionnement sont prévues au budget à hauteur de 410 K€, à ces dernières s'ajoute la participation du budget général au fonctionnement de ce budget, soit 1.3 M€.

Cette inscription trouve son équivalence en dépenses au budget général sur l'article 65821.

2. Détails de la Section d'investissement

	2019	2020	2021	2022
	BP	BP	BP	BP
Investissements Recettes	11 653 000	4 796 796	0	0
Subventions d'investissement reçues hors subv BG	11 653 000	4 796 796	0	0
Investissements Dépenses	20 030 000	1 947 192	1 368 764	30 000
Immobilisations propres	20 030 000	1 947 192	1 368 764	30 000
dont immobilisations incorporelles (frais d'études)	0	0	0	0
dont immobilisations corporelles	30 000	30 000	34 000	30 000
dont travaux en cours	20 000 000	1 917 192	1 334 764	

L'autorisation de programme relative à la construction du Centre aquatique étant clôturée, seuls sont inscrits 30 000 € de crédits nécessaires au « gros entretien renouvellement » du bâtiment.

Il est également inscrit 250 K€ pour régler l'annuité en capital de la dette.

IV. Budget annexe « Parcs de stationnement »

1. Section de fonctionnement - Vision globale

Pour son premier exercice, le budget annexe « Parcs de stationnement » porte en section de fonctionnement les dépenses nécessaires à la gestion et à l'exploitation des ouvrages de stationnement payant hors voirie.

Il est également prévu 70 500 € au chapitre 66 « charges financières » pour régler l'annuité des emprunts ayant financés ces parcs de stationnement.

	2022
FONCTIONNEMENT	BP
Chapitre 011 - Charges à caractère générale	216 000
Chapitre 65 -Autres charges de gestion courante	2 136 000
Total Dépenses de gestion	2 352 000
Chapitre 66 - Dépenses financières dont intérêts de la dette	70 500
Total Dépenses de fonctionnement	2 422 500

Des recettes réelles de fonctionnement sont prévues au budget à hauteur de 1.8 M€. Conformément à l'article L 2224-2 du CGCT, la participation du budget général est nécessaire pour atteindre l'équilibre sur ce budget. En effet, dans un objectif d'attractivité commerciale de son centre-ville et afin d'offrir un stationnement approprié pour l'ensemble des usages, la ville a instauré une tarification globale et incitative qui pèse sur les résultats de ce budget.

Cette participation se justifie par les contraintes particulières de fonctionnement fixées par la ville dans le cadre de sa politique du stationnement, mais également les investissements réalisés qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers ne peuvent être financés par la grille actuelle.

La participation du budget général inscrite au budget s'élève 964 K€ pour 2022. Cette inscription trouve son équivalence en dépenses au budget général sur l'article 65821.

2. Détails de la Section d'investissement

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 383 K€ pour régler l'annuité en capital de la dette.